



308+

vivre l'architecture

NUMÉRO 40 - AUTOMNE 2018

FOCUS
LOI ELAN

**Le journal des Architectes et de l'Architecture
de la région Nouvelle-Aquitaine.**

ELAN ou l'histoire d'un jeu de mots raté d'avance.

Benoit ENGEL – Vice-Président du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes de la Nouvelle-Aquitaine.

À l'heure où ces quelques lignes s'écrivent, la loi Elan n'est pas encore passée devant la commission mixte paritaire mais nous pouvons déjà prédire, sans aucun risque, un ratage sans précédent.

Sans caricature, cette loi a été écrite par certains grands bailleurs sociaux en réponse à la baisse des APL et a été reprise sans correction par le gouvernement. Le but à peine caché est bien de permettre à ces bailleurs d'être sur le champ concurrentiel des promoteurs.

Pour y parvenir, c'est simple : lever toutes les « entraves » d'ordre administratif issues de l'ancien monde : les règles de la commande publique et de la MOP entre autres.

Mais c'est oublier que ces textes sont le fruit de longues concertations, d'expériences, d'ajustements au fil des politiques et qui n'avaient comme but que la promotion de pratiques vertueuses, l'évitement de la corruption, l'intérêt public, la qualité du cadre bâti et de vie. Ces derniers termes sont d'ailleurs entièrement absents du texte de loi !

L'Ordre, de manière inédite, n'a pas été consulté lors de l'écriture de la loi, et c'est à dessein, puisque la part du rôle de l'architecte dans la production de logement sera celle du permis de construire pour ne pas dire de tamponneur.

La voix de l'Ordre s'est faite entendre, de concert à beaucoup d'autres. La mobilisation fut belle. Le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes de la Nouvelle-Aquitaine a joué pleinement son rôle d'influenceur en rencontrant à travers l'ensemble de la Région 14 députés et 7 sénateurs. Le 17 mai, nous avons organisé au siège et dans les pôles différentes manifestations. Nos arguments ont été entendus par les députés mais la voie dominante reste celle de l'étiquette politique. Ils ont été compris par les sénateurs et de bénéfiques corrections ont été apportées.

Là où la politique des grands ensembles et le coût de leur requalification (y compris sociale), pouvaient être évalués ; là où une véritable réflexion sur le mal logement pouvait être menée, la loi Elan, non seulement ne propose rien mais elle accentue encore les difficultés et hypothèque pour l'avenir toute possibilité d'actionner les leviers nécessaires à une action politique intelligente sur la question du logement en France.

C'est pourquoi retrouvez et soutenez le collectif Ambition Logement qui regroupe fédérations, associations, syndicats... et l'Ordre des Architectes sur ambitionlogement.org.



Ce que les conseillers de l'Ordre ont fait pour vous.

Représentation de la profession auprès des pouvoirs publics

• Sur le projet de loi ELAN, en plus de la journée nationale du 17 mai, les conseillers se sont mobilisés pour faire des propositions auprès d'A. Juppé les 7 mars et 5 juillet (V. Gravière, B. Digneaux), auprès des députés de la région : L. Causse le 16 avril (L. Kosmina, J. Mogan), C. Jerretie et F. Meunier les 19 et 20 avril (H. Turlier, V. Souffron), F. Lainé le 23 avril (L. Kosmina, P. Cazaux), l'attaché parlementaire de C. Dubos le 25 avril (V. Gravière), M. Lauzzana le 26 avril (D. Mokrane), T. Mesnier le 11 mai (F. Bua), J.B. Moreau le 19 mai (A. Jugli), S. Mette le 25 mai (V. Gravière, J. Mogan), D. Habib le 28 mai (S. Tardieu, K. Simon), P. Chassaing le 31 mai (V. Souffron, D. Mokrane), V. Bru le 11 juin (C. Matveieff, S. Tardieu), S. Beaudouin-Hubière le 18 juin (B. Fournet-Reymond), et auprès des sénateurs : D. Chasseing le 6 avril (H. Turlier, V. Souffron), J.P. Moga les 9 avril et 2 juillet (D. Mokrane), M.F. Pérol-Dumont le 17 mai (B. Fournet-Reymond), F. Cartron le 18 juin (V. Gravière), E. Jeansannetas le 29 juin (A. Jugli), J.M. Morisset le 9 juillet (B. Engel, P. Mulnet), C. Imbert le 13 juillet (J. Boutet-Pourrier). V. Gravière a également rencontré la FFB et la Capeb le 4 mai, et la presse les 16 et 24 mai. V. Gravière a participé à un séminaire organisé par le ministère de la Culture le 9 juillet.

Au plus près des architectes • Les membres du Bureau de l'Ordre ont tenu une réunion délocalisée à Poitiers le 2 mars. Le 6 avril, les conseillers étaient présents à l'assemblée annuelle de l'Ordre puis, le 1er juin, à l'Archipride. En juillet, ils ont animé des réunions d'information sur « Les architectes ouvrent leurs portes » : le 4 à La Rochelle (J. Boutet-Pourrier), le 10 à Dax (P. Cazaux), le 12 à Bordeaux et Poitiers (M. de Hoym de Marien, C. Gaudin, P. Mulnet et P. Vettier), le 17 à Angoulême (F. Bua).

Institution ordinale • En plus des réunions officielles de Conseil et de Bureau chaque vendredi : B. Montarou a participé à la Commission des finances des 9 mars et 15 juin. Et V. Gravière à la Conférence des régions des 29-30 mars et 28-29 juin. P. Cazaux a participé à un groupe de travail national sur l'évolution de la profession les 2 mai, 6 juin et 4 juillet, comme F. Bua sur les marchés publics aux mêmes dates, et B. Digneaux sur la doctrine juridique les 16 mai, 15 juin et 13 juillet. V. Gravière, H. Turlier, P. Cazaux, B. Engel, et M. de Hoym de Marien ont participé à la réunion des CROA du Grand Sud les 7 et 8 juin. Les conseillers du Pôle de Poitiers se sont réunis les 11 avril et 3 mai. Ceux du Pôle de Limoges : le 30 mars. La Commission Communication a travaillé les 6 et 26 avril, les 18 mai et 5 juillet (S. Bertrand, P. Cazaux, M. de Hoym de Marien, C. Le Calvé, B. Fournet-Reymond, S. Tardieu, P. Vettier). Le comité de rédaction du journal (S. Bertrand, P. Vettier, M. de Hoym de Marien) le 26 avril.

Filière Bâtiment • H. Turlier a assisté à un colloque sur la transition énergétique le 6 avril. J. Boutet-Pourrier et P. Vettier à une rencontre sur le PLU de La Rochelle le 10 avril. V. Tastet était au CAUE 33 le 6 mars, J.L. Fougeron à la CERC le même jour, et B. Fournet-Reymond au CAUE 87 le 18 mai. M. de Hoym de Marien était présent à Aquibat le 14 mars. B. Digneaux à la cérémonie des Pyramides d'argent de la FPI le 29 mars, et P. Rouquette au CREAHD les 6 avril, 26 juin et 9 juillet, ainsi qu'à la CERC le 3 juillet. V. Gravière a reçu le collège des architectes-experts le 13 avril. B. Digneaux a représenté le CROA à l'assemblée de la FFB 33 le 7 juin, et J. Mogan à un atelier de Bordeaux Métropole le 13 juin. Le 12 juin, F. Bua est intervenue au Club ADS de Charente.

Promotion de l'Architecture • M. de Hoym de Marien a assisté à l'assemblée générale du 308-M'A du 5 juillet, S. Bertrand et B. Fournet-Reymond à celle de la M'A du Limousin le 8 juin. V. Gravière était présente aux conférences du 308 - M'A des 17 et 29 mai, les 13 et 20 juin ainsi que C. Le Calvé.

Formation • P. Lebrun, P. Mulnet et B. Montarou étaient à l'assemblée générale d'APC Formation le 29 mars. Le 25 avril, V. Gravière et B. Digneaux ont rencontré la directrice de l'EnsapBx, également reçue par le Bureau, le 22 juin, au sujet des jurys HMONP, auxquels ont participé, les 30 et 31 mai : J. Mogan, V. Tastet, C. Le Calvé, J. Gadrat, K. Simon, B. Digneaux, P. Cazaux, M. de Hoym de Marien, B. Engel, L. Kosmina, S. Bertrand et P. Vettier.

Litiges, déontologie et défense de la profession • Le 6 juillet, P. Lebrun a reçu, en qualité de rapporteur près la Chambre de discipline, un confrère faisant l'objet d'une plainte disciplinaire. C. Le Calvé a fait de même les 20 mars et 22 mai, ainsi que M. Despré le 22 mars, J.L. Fougeron les 22 mars et 1er juin et V. Souffron le 28 juin. Les 20 avril et 29 juin, la Chambre de discipline des architectes a tenu deux audiences, en présence de B. Engel, C. Le Calvé, P. Lebrun, S. Tardieu, M. Despré, J.L. Fougeron, et V. Souffron. Les 13 mars, 12 avril, 15 mai, 12 juin et 10 juillet, J. Boutet-Pourrier, B. Digneaux, C. Gaudin, D. Mokrane, S. Radic, ont participé à la Commission Juridique. V. Souffron a représenté l'Ordre à une audience de procédure collective les 30 avril et 2 juillet.

Marchés publics • Plusieurs conseillers ont participé à des réunions de travail pour la mise en place de la nouvelle Commission Marchés publics et le programme d'actions à mener les 1er et 21 mars, et 20 avril, puis aux réunions de la Commission elle-même les 18 mai, 22 juin et 20 juillet (F. Bua, J. Gadrat, J. Mogan, F. Mazabraud). F. Bua et B. Engel étaient présents au stage « jurés de concours » du 15 juin.

Moins cher, plus vite et mieux. Logement pas cher ou l'art d'accommoder les restes.

Vincent ARNÉ, architecte

Afin de donner un prolongement à la mobilisation contre la Loi ELAN, la Maison de l'Architecture/308 proposait un focus sur le logement au travers de démarches sincères, situées et qualitatives qui rendent cet exercice, âpre et fondamental, si essentiel pour la profession. Le cycle, initié par Marjan Hessamfar (élue au 308-MA), s'est déployé sur quatre mercredis du mois de juin.

La soirée inaugurale fusionnait la présentation de la revue *A+T* par Aurora Fernández Per et Javier Mozas, ses deux fondateurs, avec les interventions d'Yves Ballot et de Patrick Hernandez. Les deux architectes-éditeurs ont détaillé leurs outils d'analyse, de description et de valorisation de la densité dans l'habitat, développés au fil de la publication de leurs différents ouvrages. *A+T* mène une recherche de fond sur le logement depuis plus de dix ans et a mis en place une série d'ouvrages extrêmement aboutis et exigeants. Yves Ballot et Patrick Hernandez ont illustré le propos de la revue par l'intermédiaire d'une opération de logement emblématique de chaque agence. Dans des registres assez éloignés, leurs projets comportaient chacun une ergonomie, une vision du territoire et des propositions formelles fortes. La clarté de chaque démarche ramène les problématiques architecturales au centre de la question du logement, les réponses y sont éloquentes.

Le second temps du cycle était consacré à la présentation du travail de Jean et Aline Harari qui assument clairement leur positionnement d'agence comme une co-construction avec une maîtrise d'ouvrage essentielle : I3F. De cette relation de confiance et de patience, naissent des opérations qui évoquent le raffinement et la justesse d'Alvar Aalto. Outre la démonstration de l'intérêt écologique, urbain et social d'offrir un habitat dense et tenu, la démarche des Harari donne du sens à un tissu périurbain dont le développement autonome tendrait souvent vers la marche du poulet sans tête.

L'agence accomplit le tour de force de produire de l'architecture ordinaire de très haute qualité dans des lieux étonnamment peu porteurs pour une stratégie communicationnelle. Des architectures maîtrisées sur un temps long, associées à un prix au mètre carré âprement négocié produisent une réponse forte : chaque projet fait sens, chaque projet est ancré et chaque projet est porteur d'une matérialité cohérente, chaque logement est en relation à son environnement. Il devient étonnant de constater que ces valeurs plutôt consensuelles pour la discipline soient devenues si exceptionnelles.

Le troisième temps était consacré à la présentation du livre : *Nouveaux logements à Zürich, la renaissance des coopératives d'habitat* par son auteur Dominique Boudet. Si la conférence a eu le mérite de faire vivre certains projets et de donner un aperçu sur la globalité du mécanisme, il est urgent de consulter le livre tant il est passionnant, riche et documenté sur la construction politique et les stratégies territoriales de la ville de Zürich. Cette dernière, hautement impliquée dans la mise en place de structures d'habitat coopératif depuis le début du xx^e siècle, est exemplaire dans son pragmatisme, son exigence et la pertinence des réponses architecturales. Le livre est extrêmement bien structuré, il repose sur un préalable historique, social et urbain, pour développer ensuite chaque projet selon les typologies d'espaces urbains et les solutions spatiales qu'ils offrent.

Le dernier temps était consacré à la présentation des travaux de l'agence Leibar-Seigneurin.

Xavier Leibar place l'exercice avec succès sur le plan du combat et de la maîtrise comme préalable à la création et condition *sine qua none* de l'épanouissement en tant qu'architecte praticien. Après avoir planté l'univers conceptuel, esthétique et philosophique qui structure la démarche de l'agence et parlé avec justesse de l'âpreté et du plaisir liés à l'exigence que

comporte sa pratique, l'architecte développe les enjeux spécifiques de la production de logement. Ce dernier est envisagé comme un exercice d'équilibre perpétuel qui passe par une connaissance parfaite de l'économie liée à la maîtrise de la dimension constructive du projet, pour atteindre le projet souhaité. Pied à pied, à force de détermination, d'exigence et de compréhension de la mécanique politique, l'agence a fini par se dégager de nombreux espaces de liberté. Prix du mètre carré, sites exceptionnels, matérialité des bâtiments ou générosité des typologies, chacune des opérations emblématiques atteste de l'acquisition d'une grande liberté de création à l'échelle du logement.

La dimension miraculeuse de l'imprécation *moins cher, plus vite* et mieux de notre président suggère que l'économie du logement possède encore des largesses qui doivent progressivement disparaître. On est ici tenté de proposer une version 2.0 de l'adage de Lavoisier : *rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme*, appliqué à la construction du logement qui en substance, deviendrait avec *trois fois rien, on ne fait pas grand-chose*.

« *L'architecture est un phénomène synthétique qui englobe presque toutes les facettes de l'activité humaine. Dans ce vaste champ, un objet peut être fonctionnel d'un point de vue, mais pas d'un autre. Au cours de la dernière décennie, l'architecture moderne a surtout été fonctionnelle sur le plan technique, priorité étant donné à l'aspect économique de la construction. Cette priorité est naturellement souhaitable, car assurer un toit décent à l'homme est un processus devenu très coûteux par rapport à la satisfaction de certains autres de ses besoins. Si l'on veut que l'architecture ait une plus grande valeur humaine, il faut en premier lieu organiser son côté économique. Mais dans la mesure où elle touche à tous les domaines de la vie, elle doit, pour être réellement fonctionnelle, l'être avant tout sur le plan humain.* »

Aalvar Alto, *Humaniser l'architecture*, dans The Technology Review (Cambridge), novembre 1940.



NOUVEAUX LOGEMENTS À ZURICH

La renaissance des coopératives d'habitat

Publié sous la direction de Dominique Boudet.
Avec contributions par Dominique Boudet, Sylvia Claus, Irina Davidovici, Daniel Kurz, Caspar Schärer et Axel Simon, et interviews avec Peter Ess et Patrick Gmür

2017

256 pages, 394 illustrations en couleur et 281 en noir et blanc
24 x 30 cm

Éditeur : Park Books

DANS UN PROJET DE NIVELLEMENT DE LA SPHÈRE ESTHÉTIQUE HÉRITÉ

PLUS

DU MOUVEMENT POP, PETER COOK DÉCLARAIT AU DÉBUT DES ANNÉES

60 QUE L'INVENTION DU PLATEAU REPAS ÉTAIT PLUS IMPORTANTE QUE

CHER

L'ARCHITECTURE DE PALLADIO. CETTE PETITE PHRASE RÉFÈRE DANS SA

FORMULATION POLÉMIQUE AU MANIFESTE DU FUTURISME DE MARINETTI QUI

PLUS

EN 1909 METTAIT LE VROMBISSEMENT D'UNE VOITURE DE COURSE LANCÉE

A PLEINE VITESSE SUR LE MÊME PLAN ESTHÉTIQUE QUE LA VICTOIRE DE

VITE

SAMOTHRACE. CETTE PHRASE S'INSCRIT D'AUTRE PART DANS L'IDÉE POP

SELON LAQUELLE IL N'Y AURAIT PAS D'ART MAJEUR ET QU'UNE ŒUVRE NE

MIEUX

DEVRAIT ÊTRE ÉVALUÉE QU'AU REGARD DU PUBLIC QU'ELLE TOUCHE.

Prestation de serment des Jeunes Inscrits au tableau de l'Ordre de Nouvelle-Aquitaine. ARCHIPRIDE, 1^{er} juin 2018 au 308 à Bordeaux.

Message de Patrick BLOCHE, ancien Président de la Commission des Affaires Culturelles et de l'Éducation à l'Assemblée Nationale, rapporteur de la Loi LCAP, parrain de la promotion.

« Je suis très ému de me retrouver devant vous aujourd'hui. En effet, je devais venir à Bordeaux pour participer au séminaire sur la loi LCAP¹ organisé par le 308 en décembre 2016.

Au dernier moment, il a fallu que je renonce pour mener une bataille parlementaire dans le cadre de la discussion du budget pour sauver le financement des CAUE. J'ai défendu un amendement et je l'ai fait adopter.

Je suis donc d'autant plus heureux d'avoir pu répondre à la proposition du Conseil de l'Ordre des architectes, d'être le parrain des Jeunes Inscrits au tableau de l'Ordre de Nouvelle-Aquitaine, pour la première promotion de cette grande région.

Je me retrouve totalement dans ce qui nous amène à nous rencontrer.

Maire du 11^e arrondissement de Paris, j'ai vécu de manière très passionnée les enjeux de l'urbanisme dans un arrondissement qui accueille le plus grand nombre d'agences d'architecture, alors aussi député et président de la Commission des Affaires Culturelles et de l'Éducation, je me suis demandé :

« Comment puis-je être utile ? » à cette place.

C'est ainsi que j'ai persuadé mes collègues de la commission que je présidais, de mettre en place une mission d'information sur l'architecture, deux sujets qui nous interpellaient :

- « Comment cela se faisait-il que, dans un pays comme la France, si attaché à son patrimoine, avec la nostalgie qui souvent la caractérise, les deux tiers des constructions neuves soient réalisées sans architectes ? »
- Par ailleurs, l'architecte n'était plus au cœur du projet : de la conception à la réalisation et à la livraison. Nous constatons des rapports de forces et une accumulation de normes souvent

contradictoires, qui s'ajoutant en couches sédimentaires faisaient que la création architecturale pouvait être totalement bridée.

J'ai ressenti le besoin de libérer cette création architecturale, et fait des propositions, jusqu'à instituer l'article 88² dans la loi LCAP et suggéré « le permis de faire » substituant des objectifs à atteindre à une logique prescriptive de moyens.

Nous avons pensé qu'il fallait créer un désir d'architecture dans notre pays et fait trente-six propositions « Pour une création architecturale désirée et libérée » ; titre du rapport remis en juillet 2014. Il aurait pu se retrouver sur une étagère.

Jacques Delors m'a dit un jour : « En politique, le plus important ce sont souvent les circonstances ».

Il a fallu que Fleur Pellerin, nouvelle ministre arrivant rue de Valois se dise : « Qu'est-ce que je peux faire qui n'a pas été fait ? », puis « Tiens il y a un rapport de Bloche, je vais m'en saisir » et dès octobre 2014 étaient lancés trois groupes de travail qui ont construit la Stratégie Nationale pour l'Architecture.

² Article 88 de la loi LCAP. Modifié par LOI n° 2017-86 du 27 janvier 2017 – art. 118 Pour une durée de sept ans à compter de la promulgation de la loi l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements, certains organismes d'habitations à loyer modéré et certaines sociétés d'économie mixte agréées, et locale ainsi que certaines sociétés publiques locales mentionnés dans le code de la construction et de l'habitat et intervenant en matière d'aménagement peuvent déroger à certaines règles en vigueur en matière de construction, - l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements, certains organismes d'habitations à loyer modéré et certaines sociétés d'économie mixte agréées et locale ainsi que certaines sociétés publiques locales mentionnés dans le code de la construction et de l'habitat et intervenant en matière d'aménagement pour la réalisation d'équipements publics et de logements sociaux, et pour une durée de sept ans à compter de la promulgation de la loi dès lors que leur sont substitués des résultats à atteindre similaires aux objectifs sous-jacents aux dites règles.

¹ Loi LCAP : loi relative à la Liberté de Création à l'Architecture et au Patrimoine.

Deux projets de lois attendaient dans les « tiroirs législatifs », il a été décidé de n'en faire qu'un : le projet de loi Création et Patrimoine, devenu « loi LCAP » : loi relative à la Liberté de Création à l'Architecture et au Patrimoine.

Le combat fut rude. On a en France des lobbies puissants et des idées reçues tenaces : qu'un architecte créerait plus d'inconvénients, ferait perdre du temps et coûterait cher. Nous les avons faites reculer entre 2014 et 2017.

J'ai vécu tout cela très étroitement avec une grande dame, que je salue, Catherine Jacquot, qui était la présidente du CNOA durant toute cette période.

Et puisque c'est une « Pride », et en l'occurrence « l'Archipride », je voudrais qu'au moment où vous prêtez serment vous ayez cette fierté.

Il y a aussi dans la fierté une combativité : être fier nous amène à être combatif.

Les combats ne sont jamais terminés. On peut avoir des phases heureuses auxquelles succèdent parfois des phases régressives. Je vous épargnerai tout le mal que je pense de la Loi ELAN, vous le devinez, et je me retrouve à vos côtés pour essayer de « rectifier le tir ».

L'article 1^{er} de la loi de 1977 nous dit que : la conception architecturale est d'intérêt public. C'est une loi qu'il faut défendre parce que justement elle est attaquée au même titre que la loi MOP de 1985.

En tant qu'observateur, sinon objectif, je n'ai jamais vu les architectes autant mobilisés qu'aujourd'hui. Et je félicite chaleureusement le Conseil national de l'Ordre, les Conseils régionaux et les syndicats pour leur action.

Je vous dis donc : soyez fiers d'être architectes, vous avez un rôle majeur à jouer. Grâce à vous, dans les années qui viennent, la France doit être plus belle, pas seulement d'un point de vue esthétique, pour ses paysages, pour ses villes mais plus belle humainement.

Parce que votre rôle est aussi humain, vous êtes celles et ceux qui êtes en capacité de convaincre ceux qui décident, les élus et les populations, de les persuader de la pertinence des projets que vous portez.

Comme je l'ai écrit il y a quatre ans, et je pense que c'est toujours vrai : L'architecte, doit être placé au centre de la construction du quotidien, figure de l'universalité il doit avoir les compétences pour agréger toutes les autres autour d'un projet. Il sait se faire urbaniste et aménageur, créateur et ingénieur, porte-parole des citoyens, conseiller du responsable politique et pilote de chantier ; c'est à cette seule condition que la création architecturale pourra retrouver une place digne de ce nom à la hauteur des enjeux d'aujourd'hui : un aménagement du territoire de qualité, une ville inévitablement durable. »

La première promotion des nouveaux inscrits au tableau de l'Ordre de Nouvelle-Aquitaine comptait 101 architectes dont les deux tiers ont pu venir de toute la région prêter serment le 1^{er} juin devant leur pairs.



Au premier rang, entourant Patrick BLOCHE et Virginie GRAVIÈRE, présidente de l'Ordre de Nouvelle-Aquitaine, à gauche trois anciens présidents de l'Ordre des architectes d'Aquitaine Eric WIRTH, Michel MOGA, Bernard TRINQUET à droite Jacques PUISSANT, ancien président de l'Ordre d'Aquitaine et à ses côtés Benoît ENGEL, vice président de l'Ordre de Nouvelle-Aquitaine, ancien président de l'Ordre de Poitou-Charentes.

La nouvelle veille sur les marchés d'intérêt public Son organisation.

La Commission Marchés publics du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes de la Nouvelle-Aquitaine a mis en place le nouveau mode de veille des mises en concurrence des marchés publics de maîtrise d'œuvre. Deux permanentes salariées de l'Ordre assurent le quotidien de la veille (récolte, 1^{re} analyse et 1^{re} mise en forme). Et la commission, désormais ouverte, est composée de conseillers ordinaires et d'architectes volontaires motivés pour soutenir et enrichir la réflexion avec leur expérience sur les différents territoires de cette vaste nouvelle région et pour participer à la veille. Ces confrères ont pris des engagements déontologiques en signant une charte avec l'Ordre. Une veille tournante est actuellement active, renouvelée bi-hebdomadairement avec deux élus et deux volontaires qui analysent et finalisent les interventions. La commission se réunit mensuellement pour échanger sur les actions en cours et débattre de l'actualité des marchés publics.

Les motifs d'interventions et leur récurrence :

- Missions complémentaires intégrées dans la mission de base : **45 %**
- Dérives sur les remises de prestations en MAPA : demande explicite de prestations non rémunérées – demandes de méthodologies / « intention architecturale » et/ou ouvertes à la remise de pièces graphiques : **28 %**
- Concours : jeu sur la limite du seuil MAPA/ concours, prime sous-estimée, quota MOE/ jury : **12 %**
- Mission de base scindée ou incomplète : **9 %**
- Prestation à hauteur d'une Esquisse en procédure concurrentielle avec négociation : **6 %**

Nous sommes intervenus depuis le début de l'année auprès des maîtres d'ouvrage suivants :

- 16 :** Communauté d'agglomération du Grand Angoulême, communes d'Oriolles, Puymoyen, Le foyer, Magelis
- 17 :** Habitat 17, Habitayls, Communauté de communes de l'île d'Oléron, SIVOS de Taillebourg, Syndicat mixte Cyclad, ville de Saintes
- 19 :** Haute Corrèze communauté, Office public habitat Corrèze, ville de Brive-la-Gaillarde
- 23 :** Commune le Bourg-d'Hem
- 33 :** Axanis, Clairsiègne, villes d'Arès, Bassens, Bouliac, Izon, Talence, Saint-Yzan-de-Soudiac
- 40 :** Communauté de communes Côte Landes Nature, Communauté de communes Cœur Haute Lande, Communauté de Communes de Mimizan, commune de Saint-Geours-de-Maremne
- 47 :** SMICTOM Lot-Garonne-Baïse
- 64 :** Villes de Biarritz, Pau, Saint-Pée-sur-Nivelle, Communauté de communes du Haut Béarn, Habitelem
- 79 :** Deux-Sèvres Aménagement, agglomération du Bocage Bressuirais, communes de Beaussais-Vitré, Celles-sur-Belle, Épannes, Pouffonds
- 86 :** EKIDOM, Sorégies, Grand Poitiers
- 87 :** Commune de Saint-Junien, Dom'aulin, EHPAD de Nexon

Conseils départementaux de la Dordogne (**24**), des Landes (**40**)

Conseil régional Nouvelle-Aquitaine (**23**), (**33**), (**87**),

Services Départemental d'Incendie et de Secours (**23**), (**16**), (**64**)

Contact

05 56 48 05 30

marchespublics.na@architectes.org

Loi ELAN. Exemple de Creusalis, Office départemental de la Creuse.

Entretien avec Frédéric SUCHET, directeur de Creusalis. Propos recueillis par Sophie BERTRAND.

Dans quelle logique s'inscrit la loi ELAN ?

La loi ELAN fait suite à la loi de finance. Dans celle-ci, le gouvernement a programmé une économie sur les APL, de 1.5 milliards à échéance 2022. Cette baisse comprend 2 volets :

- Baisse de 5 €/mois, supportée directement par les locataires.
- Baisse de 30 à 40 €/mois selon les foyers. Cette baisse des APL pour les locataires est compensée par la baisse des loyers des bailleurs sociaux.

Cela représente une baisse de 10 % des ressources de Creusalis, 800 000 € annuel en moins pour chacune des années à venir.

Loi ELAN : quelles conséquences pour un petit office HLM, en milieu rural ?

Conséquence 1 : Dans une certitude de réduction budgétaire, nous avons arrêté les opérations en cours, en phase études.

Conséquence 2 : à moyen terme, notre capacité d'investissement est réduite et notre structure est fragilisée.

Creusalis intervient en zone rurale, avec peu de pression urbaine et locative. 8 % de notre parc immobilier est vacant. Construire en zone rurale coûte aussi cher qu'ailleurs. Lorsque nous sortons un T4, avec un loyer à 450 €/mois à Crocq par exemple, c'est trop cher. Trop cher pour les habitants en Creuse, trop cher par rapport aux autres offres locatives. Donc la réduction de notre budget nous contraint à arrêter les opérations de construction, et à nous concentrer sur l'entretien du bâti existant.

Conséquence 3 : la loi nous imposera d'être au seuil minimum de 15 000 logements (ou peut-être 10 000 logements). 2 solutions : nous adosser à un groupe existant, plus important, ou nous regrouper. Cette réforme sera maintenue, car elle découle de la loi de finance et impose une mise en conformité au 1^{er} janvier 2021.

Quelles stratégies d'adaptation ?

Stratégie 1 : pour atteindre le seuil de 15 000 logements, nous nous sommes rapprochés de bailleurs sociaux départementaux. Nous partageons une vision commune : sens du service public, tailles équivalentes et problématiques similaires, en zones rurales et peu tendues.

Nous préparons une cohésion collective.

Stratégie 2 : à l'échelle de Creusalis, nous avons un patrimoine à entretenir. La baisse budgétaire entraîne la réduction des dépenses de maintenance et par conséquent la détérioration du bâti. Ceci entraîne le départ des locataires, donc moins de loyers, donc moins de trésorerie et la réduction des dépenses de maintenance... Cercle vicieux.

Se pose la question de la « masse critique ».

Nous pourrions augmenter notre parc patrimonial : acheter, à d'autres offices HLM, privés, des logements existants, habités, fournisseurs de loyers. Nous avons à estimer les travaux à effectuer, par rapport aux rentrées potentielles de loyers.

Dans le contexte actuel, nous tâchons de tenir le cap, d'entretenir et de proposer des habitations décentes aux foyers les plus démunis. À échéance 2021. Mais nul ne connaît les prochains choix politiques.

Creusalis

- Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC), rattaché au conseil départemental de la Creuse
- Créé en 1923
- 120 employés
- Budget de 39 millions d'euros
- Parc de 5 000 logements
- Taux de vacances du parc locatif 8 %
- 56 % des locataires touchent les APL
- 3 à 4 opérations par an en construction neuves. Surtout des travaux d'entretien du parc existant.

« Nul homme n'est une île »

Sophie BERTRAND.

Espoir. Poésie. Détermination. Solidarité
 Film documentaire d'une beauté incroyable.
 Tout est relié : rapport à l'histoire, à l'économie,
 au vivre ensemble.
 Rapport ville – campagne. Choix politiques.
 Sens du bien commun.

Dominique Marchais, avec ce troisième documentaire, confirme l'efficacité de ses partis pris formels : sans voix off, sans musique. Retour à l'essentiel : le temps de regarder, de scruter chaque détail du paysage peint ou réel ; le temps de l'écoute, être tout écoute pour la parole de chacun des témoins qui s'inventent un futur.

Le documentaire nous emmène ailleurs, pour se donner des idées, pour renouveler notre regard sur nos richesses locales et mettre notre sens créatif en éveil. De quoi disposons-nous ? Comment le transformer et le mettre en valeur ?

Sienna. Fresque, du bon et du mauvais gouvernement, xv^e siècle. Voyage dans le temps, dans la peinture, ses détails, ses couleurs. Voyage au pays de nos ancêtres avec déjà, encore, toujours cette même gageure : le Bien Commun, condition de notre vie ensemble, en société. Condition aujourd'hui de notre survie.

Sicile : les agrumes. Comment sortir du prix du marché, produire en bio et vendre en marché court ? Comment organiser la gouvernance d'une coopérative ? Comment sortir d'une production industrielle monospécifique et industrialisée et retrouver les vertus de la polyculture avec l'enchaînement et la complémentarité des productions ?

Suisse et Allemagne : l'arbre, le savoir-faire des forestiers, des scieurs, des charpentiers, des menuisiers, des ébénistes, des architectes, des paysagistes, des artistes, des élus. Et le regard des habitants sur leurs lieux de vie. Chacun à la parole, et enfin ! Chacun appartient à un tout.

Le cercle vertueux de l'économie locale : de la sylviculture, à la sélection des arbres, du sciage pour telle utilisation du bois, au transfert du savoir-faire des artisans, du renouveau de l'architecture bois aux écoles qui réouvrent... Tout cela participe à la vitalité d'une région, à la fertilité d'y vivre.

Plonger dans l'image. Vivre ce documentaire, c'est comme retrouver le goût fulgurant de la fraise, dans un sorbet. Non, « nul homme n'est une île » et ce documentaire réveille les papilles, donne envie de le partager et participer à ce monde pour l'améliorer.



Réalisation, scénario : Dominique Marchais
 Production : Zadig Films - Mélanie Gerin, Paul Rozenberg
 Durée : 96 minutes
 Année de production : 2017
 Sortie en France : 4 avril 2018

Dans le cadre des Journées Nationales de l'Architecture dans les Classes, la maison de l'architecture du Limousin a proposé au Lycée Bernard Palissy de Saint-Léonad-de-Noblat la projection de ce documentaire.
Projection et débat le 19 octobre au cinéma, classes d'économie et option cinéma.





Approche sensible

Benoît HERMET, rédacteur, journaliste.

Dès les premières esquisses, Laurent Borotra pensait à un jardin. Co-fondateur à Biarritz des Architectes Anonymes, leur agence de 6 personnes a réalisé l'unité de jour Alzheimer de l'EHPAD *Notre Maison*. « Nous nous appelons les Architectes Anonymes parce que les sensibilités de chacun se retrouvent dans tous nos projets. » L'idée du jardin est venue avec la paysagiste Estelle Alquier, déjà impliquée sur ce type de programme. Le contact avec la nature permet aux patients souffrant de la maladie d'Alzheimer de retrouver des sensations disparues. Le jardin est accessible facilement depuis l'intérieur et le bâtiment est construit autour d'un patio central. Lui aussi joue un rôle thérapeutique : en se promenant autour, les patients perçoivent le déroulement de la journée qui parfois leur échappe. Pour comprendre tous ces besoins, les architectes étaient très à l'écoute de l'équipe médicale. L'unité de jour reçoit entre 12 et 20 patients qui viennent pour des activités et rentrent chez eux le soir. Bureaux des médecins, salles de repos, salle pour déjeuner, cuisine pour des ateliers : les volumes ont été conçus à taille humaine, avec des circulations fluides et des cadrages sur le parc extérieur. Une passerelle vitrée relie l'unité de jour et l'EHPAD. Accessible aux équipes soignantes, elle permet de mutualiser des installations, comme la cuisine pour les repas du midi. Pour favoriser un bien-être global, l'unité de jour est entièrement construite en bois. La structure a été préfabriquée en atelier et assemblée sur place, de façon à limiter l'impact du chantier sur l'EHPAD et ses résidents. Au fil du temps, les bardages bois vont se fondre dans le parc. Les Architectes Anonymes s'intéressent à tous les domaines avec comme signe distinctif « une pensée sociale dans l'usage », indique Laurent Borotra. Voici un bel exemple d'architecture sensible.

Unité de jour Alzheimer - Biarritz (64)

Maîtrise d'ouvrage

Ville de Biarritz

Maîtrise d'œuvre

leS Architectes Anonymes

Paysagiste associé

Estelle Alquier (paysagiste et hortithérapeute)

Montant des travaux

820 000 € HT

Surface SHON

245 m²

Livraison

2018





CROA NOUVELLE-AQUITAINE

TABLEAU DES CONSEILS DES 22 MARS, 25 MAI ET 6 JUILLET 2018.

◇ INSCRIPTIONS ARCHITECTES

THOMAS AMARSY – Libéral (33).

SANTIAGO ARAGONES DOMINGUEZ – Libéral (86).

GREGOIRE BEELE – Libéral (40).

JEANNE BEGUERIE – Libérale (40).

MARIE BELORGEY – Associée (64).

DELPHINE BLEIN – Salariée (33).

PIERRE AUGUSTIN BOUCTON – Associé (64).

THOMAS CAILLAUD – Libéral (64).

THOMAS CARTIER – Libéral (64).

VALENTINE CHAIGNEAU – Libérale (17).

ALEXANDRA CHEYRON – Libérale (33).

BENEDICTE CHOUNET – Associée (33).

SANDRINE COSTA – Associée (33).

AUORE DEHEZ – Associée (64).

BORIS DELAFOULHOUZE – Libéral et salarié (33).

NATALIA DE RENDINGER – Libérale (33).

MARINE DURAND – Libérale (33).

CECILE ELICAGARAY – Libérale (33).

ALIPIO ESTEVES TAVARES PEREIRA – Libéral (33).

VINCENT EYL – Associé (33).

AXEL FRONTEAU – Associé (33).

EMMANUEL GAUTHIER – Salarié et associé (33).

LEA GIRAULT – Libérale (33).

JORDAN-ELIE HOAREAU – Libéral (33).

GIJSBERT HOOFT GRAAFLAND – Libéral (23).

KE QI HU – Exerce exclusivement à l'étranger.

AMOKRANE ILLOURMANE – Libéral (33).

SOPHIE JOUVIN – Salariée (40).

CHARLOTTE JULLIARD – Libérale (64).

EMELINE LACAVE – Libérale (40).

GUILLAUME LARRAUFIE – Libéral (33).

JULIEN MARTINEAU – Associé (33).

MARIA MENICHINI – Libérale (33).

ARIANE MERLE D'AUBIGNE – Libérale (64).

ESTELLE OBERLING – Libérale (64).

VERONIQUE PARENT – Libérale (17).

GHISLAIN PASQUERON DE FOMMERVAULT – Libéral (33).

JAIRO PINEDO PABON – Associé (33).

JING XIAN POON YOW TSE – Exerce exclusivement à l'étranger.

◇ INSCRIPTIONS ARCHITECTES

THOMAS POTIER – Associé (64).

JEAN-REMI ROCHE – Libéral (33).

EDOUARD ROCHET – Associé (33).

ZORA SANDER – Libérale (33).

ALICE SCARWELL – Libérale (33).

STEPHANIE TERRIOUX – Libérale (24).

SONIA TREMBLAY – Associée (33).

NELLY TURBIDE – Libérale (33).

ROBERT ZEILE – Libéral (33).

◇ RÉINSCRIPTIONS ARCHITECTES

SANDRINE BENOIT – Libérale (33).

PAUL BLASCO – Libéral (64).

AUDE FOURNIER – Libérale (64).

MATTHIEU MIQUEL – Libéral (33).

LAETITIA TRAUTMANN – Libérale (33).

JEAN-LOUIS VACHER – Libéral (17).

◇ RADIATIONS ARCHITECTES

OLYMPHE BOULAI SAGUEZ (33) – Cessation d'activité.

LIONEL CHAMPAGNOL (87) – Cessation d'activité.

NICOLAS DAVID (33) – Cessation d'activité.

EMMANUEL DE LA VILLE (33) – Décès.

BERNARD DUDZINSKI (47) – Départ à la retraite.

MICHEL DUMONT (40) – Cessation d'activité.

ANNE DUROURE (40) – Cessation d'activité.

ALAIN FONTA (47) – Décès.

CHRISTELLE INFANTES (40) – Cessation d'activité.

ANNE KELLER SPANEK (33) – Cessation d'activité.

ISABELLE MARTIN (Grande Bretagne) – Cessation d'activité.

PHILIPPE MASSICAULT (33) – Décès.

JAMES MATHEWS (86) – Départ à la retraite.

MANUEL MOREL (Nouvelle-Zélande) – Cessation d'activité.

LAURENT PERREAU (17) – Cessation d'activité.

PATRICK PUJOL-DOREY (24) – Cessation d'activité.

DIDIER RAPENEAU (17) – Départ à la retraite.

MARC RAYMOND (17) – Cessation d'activité.

LAURENT SALA (64) – Cessation d'activité.

XAVIER TOURNARIE (33) – Départ à la retraite.

VIRGINIE VALAT (87) – Cessation d'activité.

MIYELSON VERMEULEN (33) – Cessation d'activité.

◇ INSCRIPTIONS SOCIÉTÉS

AADI ATLANTIQUE – SARL – (64)
A.C.R (Architecture Camille Roux) – SELARL (24)
AGENCE MONSIEUR MADAME – SARL (33)
ALAIN URSULET ARCHITECTE – SASU (33)
A.L.L – SAS (33)
ARCHI 14 – SAS (33)
AROD ARCHITECTURE – SAS (86)
ARRIERE COUR ARCHITECTURE – SAS (33)
ATELIER BIXENTE ELISSALDE – SASU (64)
ATELIER DU MARCHE – SASU (17)
ATELIER ESTO – EURL (33)
ATELIER FIL2LO – SAS (33)
ATELIER MILI ARCHITECTURE – SASU (33)
ATELIERURAL ARCHITECTURES – SAS (17)
BENEDICTE CHOUNET ARCHITECTE – EURL (33)
BOCA ARCHITECTURE – SARL (64)
CABINET D'ARCHITECTURE JULIEN MARTINEAU – EURL (33)
CALME-LASTERE ARCHITECTES – SAS (33)
CHRISTINE BOUCHARD ARCHITECTE – SASU (33)
CHUNKY ARCHITECTURE – SELAS (64)
DAVID CUENOT ARCHITECTE – SARL (64)
FLORIAN JOVET ARCHITECTE – SARL (33)
HAUSELMANN ARCHITECTURE – SARL (33)
JEROME LORGE ARCHITECTES – SARL (33)
KAPLA ARCHITECTES – SAS (33)
L'ATELIER 2 – SASU (64)
L'ATELIER D'ARCHITECTURE GENERALE – SASU (33)
LE CABINET – SASU (33)
LE MOULIN ATELIER D'ARCHITECTURE – SARL (23)
MARION NAFFRECHOUX ARCHITECTURE – EURL (33)
MF.PATE ARCHITECTES – EURL (33)
OLIVIER SALMON ARCHITECTE – SASU (64)
PHILIPPE GAILLARD ARCHITECTE – SASU (47)
RO/SA – SARL (33)
SOLU CONCEPT ARCHITECTURE – SARL (33)
TP-ARCHITECTURE – SARL (64)
W-ARCHITECTURES AQUITAINE – SAS (33)
XODO – SAS (33)

◇ RADIATIONS SOCIÉTÉS

ARCHITECTURE ET PAYSAGES AA (33) – SARL – Liquidation.
ATELIER FERRET ARCHITECTURES (33) – SARL – Dissolution.
CABINET D'EXPERTISE BONNEFON (24) – SARL – Dissolution.
DUMOND PIERRE ARCHITECTE (33) – SELARL – Dissolution.
D2L ATELIER D'ARCHITECTURE (33) – SARL
Non conformité.
EURL D'ARCHITECTURE CALLEN (33) – EURL – Dissolution.
FORM A3+ (24) – SARL – Liquidation.
KER STRAT ONE (17) – SELAS – Liquidation.
LAB45 (33) – SAS – Dissolution.
NICOLAS DAVID ARCHITECTE (33) – SELARL – Dissolution.
SCP D'ARCHITECTES GUENEAU – MELIS (79) – SCP
Dissolution.
VERMEULEN MIYELSON ATELIER D'ARCHITECTURE (33)
SARL – Dissolution.

◇ TRANSFERTS VERS NOUVELLE-AQUITAINE

PHILIPPE AUDOUIN – Transféré du CROA Île-de-France.
ISABELLE DENOYEL – Transférée du CROA Île-de-France.
TIMOTHEE MAITRE – Transféré du CROA Île-de-France.
ANNE CLAIRE PARIS ARCHITECTE DPLG
Transférée du CROA Île-de-France.
LAURE PRABLANC – Transférée du CROA Île-de-France.

◇ TRANSFERTS HORS NOUVELLE-AQUITAINE

MOHAMMED MARCHOUD – Transféré vers le CROA
Grand Est.
FILIPPO PETROZZI – Transféré vers le CROA Occitanie.
CLEMENCE QUICHAUD – Transférée vers le CROA
Occitanie.
CEDRIC TAYER – Transféré vers le CROA PACA.
FRANCOIS VAN ROMPU – Transféré vers le CROA Hauts-de-
France.

L'agenda des formations de MAJ

Formation Continue – architecture et cadre de vie.

Label 2018 : reconnaissance de qualité par la Branche Architecture, donnant droit à des prises en charge pouvant aller jusqu'à 100 %, pour les Architectes et leurs salariés.

AU 308 AVENUE THIERS, À BORDEAUX

• Dès le lundi 1^{er} octobre

« Maîtrisez la gestion de vos projets BIM – nouveau programme à la carte » – label 2018 et BIM certivea

• Lundi 1^{er} et mardi 2 octobre

« couleur et architecture – niveau 2 – couleurs, site, matières et lumières en architecture »

• Vendredi 5 octobre

« Gérez votre temps et gagnez en efficacité ! »

• Mercredi 10 octobre

« Accessibilité handicapés – espaces extérieurs »

• Mercredi 10 et jeudi 11 octobre

« Enjeux de la commande publique : maîtrisez-la de A à Z ! »

• Vendredi 12 octobre

« L'équipe de maîtrise d'oeuvre en marchés publics, participation au Jury de concours » avec A&CP.

• Lundi 15 et mardi 16 octobre

« Sketchup perfectionnement – BIM architecture »

• Mercredi 17 octobre

« Accessibilité – AD'AP – agenda d'accessibilité programmée »

• Mercredi 17 et jeudi 18 octobre

« Rénovation globale – maîtriser un audit énergétique et patrimonial » – label 2018.

• Lundi 22 et mardi 23 octobre

« FEEBât MCE – rénovation énergétique M5a »

• Lundi 22 et mardi 23 octobre

« (E+ C-) bâtiments à énergie positive – BEPOS » – label 2018.

• Dès le jeudi 25 octobre

« Organisation administrative de l'agence » – label 2018.

• Dès le vendredi 26 octobre

« Nouvelle approche durable de la conception de la fontainerie et des bassins naturels »

• lundi 29 et mardi 30 octobre

« Assurer la mission OPC : ordonnancement, pilotage, coordination » – label 2018.

• Jeudi 8 et vendredi 9 novembre

« Maîtrisez la gestion de projet du particulier – de la démarche commerciale à la livraison »

• Dès le mercredi 14 novembre

« Vectorworks – BIM architecture et maquette numérique » – label 2018.

• Du mercredi 14 au vendredi 16 novembre

« Réhabilitation durable et diagnostic technique en bâti ancien » – label 2018.

• Du lundi 19 au mercredi 21 novembre

« Concevoir un permis d'aménager – Niveau 2 – les clés de réussite d'une opération d'habitat » – label 2018.

• Dès lundi 19 novembre

« Revit architecture BIM et maquette numérique – perfectionnement » – label BIM actaliens.

• jeudi 22, vendredi 23 novembre et vendredi 21 décembre

« Concevoir un permis d'aménager » – soutenue par le CNOA.

• Mercredi 28 novembre

« Dématérialisation – application aux marchés publics, facturation sous chorus pro, signature électronique » – label 2018.

• Du mercredi 28 au vendredi 30 novembre

« Archicad perfectionnement » – label 2018 et BIM actaliens.

• Du lundi 3 au mercredi 5 décembre

« Revit architecture – le travail collaboratif – BIM et maquette numérique » – label 2018 et BIM actaliens.

• Dès le mercredi 5 décembre

« Maîtrisez la gestion de vos projets BIM – nouveau programme à la carte » – label 2018 et BIM certivea.

HORS LES MURS

• Jeudi 4, vendredi 5 et vendredi 19 octobre, à Anglet

« Conduite de chantier – du CCTP à la réception des travaux » – label 2018.

• Lundi 8 et mardi 9 octobre, à Poitiers

« FEEBât MOE – rénovation énergétique M5a »

• Mercredi 17 octobre, à Poitiers

« Dématérialisation – application aux marchés publics, facturation sous Chorus Pro, signature électronique » – label 2018.

• Jeudi 25 et vendredi 26 octobre, à Poitiers

« (E+ C-) bâtiments à énergie positive – BEPOS » – label 2018.

• Lundi 5, mardi 6 et lundi 26 novembre, à Bayonne

« Concevoir un permis d'aménager » – soutenue par le CNOA.

• Lundi 29 et mardi 30 octobre, à Poitiers

« FEEBât MOE – rénovation énergétique M5b »

• Lundi 5 et mardi 6 novembre, à Agen

« (E+ C-) bâtiments à énergie positive – BEPOS » – label 2018.

• Mardi 6 et mercredi 7 novembre, à Limoges

« FEEBât MCE – rénovation énergétique M5a »

• Jeudi 8 novembre, à Pau

« Dématérialisation – application aux marchés publics, facturation sous chorus pro, signature électronique » – label 2018.

• Jeudi 8 et vendredi 9 novembre, à Agen

« (E+ C-) bâtiments à énergie positive – BEPOS » – label 2018.

• Lundi 12, mardi 13 novembre et lundi 3 décembre, à Poitiers

« Conduite de chantier – du CCTP à la réception des travaux » – label 2018.

• Mardi 13 novembre, à Limoges

« Dématérialisation – application aux marchés publics, facturation sous chorus pro, signature électronique » – label 2018.

• Mercredi 21 et jeudi 22 novembre, à Limoges

« FEEBât MCE – rénovation énergétique M5b »

L'agenda culturel.

Ce planning non exhaustif peut subir des modifications après parution. Pour en savoir plus et obtenir les informations de dernière minute, consultez le site www.le308.com

308 – MAISON DE L'ARCHITECTURE EN NOUVELLE-AQUITAINE

- **Mercredi 26 septembre, à Bussac forêt**
Visite de chantier : « cimetière »
- **Jeudi 11 octobre, au 308 avenue Thiers, à Bordeaux**
Visite de chantier : « Immeuble perspective » Festival Woodrise, le bois dans la ville.

PAVILLON DE L'ARCHITECTURE EN NOUVELLE-AQUITAINE

- **Octobre à Bayonne, Bordeaux, Limoges, Pau, Poitiers**
4^e mois de l'architecture sud aquitain.
En phase avec les JNA – Journées Nationales de l'Architecture / ateliers pédagogiques, expositions, conférences, cinéma, visites.

ORDRE DES ARCHITECTES DE NOUVELLE-AQUITAINE / 308 – MAISON DE L'ARCHITECTURE EN NOUVELLE-AQUITAINE

- **Vendredi 19 et samedi 20 octobre, 308 avenue Thiers, à Bordeaux et dans les pôles de Limoges, Pau et Poitiers**
JNA – Journées Nationales de l'Architecture et JPOARCHI – « les architectes ouvrent les portes » : ateliers pour enfant, agence éphémère « agence 308 », visites d'architecture.

ORDRE DES ARCHITECTES DE NOUVELLE-AQUITAINE

- **jeudi 6 décembre, 308 avenue Thiers, à Bordeaux**
Séminaire d'information et de réflexion sur le permis d'aménager.

MAISON DE L'ARCHITECTURE DE POITOU-CHARENTES EN NOUVELLE-AQUITAINE

- **jusqu'au lundi 31 décembre.**
Exposition : « être(s) architecte(s). Vernissage et visites accompagnées sur demande. Conférences de Gilles Ragot.

ORDRE POLE DE POITIERS – MAISON DE L'ARCHITECTURE DE POITOU-CHARENTES EN NOUVELLE-AQUITAINE

- **Vendredi 19, samedi 20 et dimanche 21 octobre**
JNA – Journées Nationales de l'Architecture et JPOARCHI – « les architectes ouvrent les portes ». Visites d'agences d'architecture, ateliers au sein de la Maison de l'Architecture et dans la ville, concert...

ORDRE POLE LIMOGES – MAISON DE L'ARCHITECTURE DU LIMOUSIN EN NOUVELLE-AQUITAINE

- **jeudi 18 octobre à 18 h 30, hôtel de ville de Limoges**
Conférence : sur le thème de l'ANRU organisée par la ville de Limoges et l'ANRU.

ORDRE POLE LIMOGES – MAISON DE L'ARCHITECTURE DU LIMOUSIN EN NOUVELLE-AQUITAINE

JNA – Journées Nationales de l'Architecture et JPOARCHI « les architectes ouvrent les portes »

- **vendredi 19 octobre, en matinée, quartier de la bastide à Limoges**
Visite de chantier de l'immeuble en construction de FMAU.
- **Hors les murs**
Plusieurs visites et ateliers scolaires en cours d'élaboration.

MAISON DE L'ARCHITECTURE DU LIMOUSIN EN NOUVELLE-AQUITAINE

- **du 10 au 20 octobre, 75 boulevard Gambetta, Limoges**
Exposition : « Lussac-les-Eglises, dynamiser la commune »
- **samedi 20 ou dimanche 21 octobre, Centre international d'art et du paysage, à Vassivière**
Escapade découverte des 3 résidences d'architectes autour du lac de Vassivière.
- **Octobre 2018**
Mois de l'architecture à Saint-Léonard-de-Noblat organisé par la Ville de Saint-Léonard-de-Noblat.
- **Du 15 au 22 novembre, 75 boulevard Gambetta, Limoges**
Exposition : « Slow landscape/ Slow architecture »



Tout les programmes sur :
www.portesouvertes.architectes.org



trois cent huit avenue Thiers, 33 100 Bordeaux
tramway ligne A, arrêt Galin 05 56 48 05 30
Contact comité de rédaction : s.molines.ordre@architectes.org
www.le308.com

www.facebook.com/le308

Chaîne YouTube : www.youtube.com/user/troiscenthuit

Conseil Régional de l'Ordre des Architectes de Nouvelle-Aquitaine

Siège

308 avenue Thiers, 33 100 Bordeaux

Pôles

Limoges : 75 boulevard Gambetta, 87 000 Limoges

Pau : 3 place de la Monnaie, 64 000 Pau

Poitiers : 1, rue de la Tranchée, 86 000 Poitiers

Tél. 05 56 48 05 30 — ordre.na@architectes.org
www.architectes.org/nouvelle-aquitaine

VIRGINIE GRAVIÈRE (Présidente)

LAURENCE SERVAT (Directrice et juriste)

SOPHIE MOLINES (Responsable de la communication)

ISABELLE BABIN (Assistante de direction)

VÉRONIQUE BACHWA (Assistante de direction)

MAËVA GREZES (Juriste)

JULIE DUPUY (Secrétaire : comptabilité et tableau)

EMMANUELLE LACAVE (Assistante administrative)

MAJ – Poitiers

1 rue de la Tranchée , 86000 Poitiers

Tél. 05 49 55 34 22

formationpoitiers@maj-na.fr

BÉNÉDICTE MEYNIEL (Présidente)

ISABELLE BABIN (Assistante de direction)

MAJ Formation Continue Architecture et cadre de vie

308 avenue Thiers, 33 100 Bordeaux

Tél. 05 57 14 06 97

formation@maj-na.fr

DENIS LATOUR (Président)

CORINNE LÉGER (Directrice – Responsable formation)

MARIE BARUSSAUD (Assistante formation –
Chargée de communication)

EMILIE CASTETS (Assistante formation –
Conseillère commerciale)

308 – MAISON DE L'ARCHITECTURE EN NOUVELLE-AQUITAINE

308 avenue Thiers, 33 100 Bordeaux

Tél. 05 56 48 83 25

ma@le308.com

www.ma-lereseau.org/aquitaine

PAUL ROLLAND (Président)

ADRIEN MAILLARD (Directeur de projets)

MARLÈNE PROST (Chargée d'administration et des publics)

LE PAVILLON – MAISON DE L'ARCHITECTURE EN NOUVELLE-AQUITAINE

3 place de la Monnaie, 64 000 Pau

Tél. 05 33 11 44 86 – Fax. 05 59 82 88 32

www.pavillondelarchitecture.com

SÉVERINE TARDIEU, LANCELOT DE MADAILLAN (Co-Présidents)

NADINE BUENO (Directrice)

MAISON DE L'ARCHITECTURE DE POITOU-CHARENTES EN NOUVELLE-AQUITAINE

1 rue de la Tranchée, 86000 Poitiers

Tél. 05 49 42 89 79 – mdapc@mdapc.fr

www.mdapc.fr

PATRICK VETIER (Président)

MAISON DE L'ARCHITECTURE DU LIMOUSIN EN NOUVELLE-AQUITAINE

75 boulevard Gambetta, 87000 Limoges

maison.architecture.limousin@gmail.com

www.ma-lereseau.org/limousin/

SOPHIE BERTRAND, BÉATRICE FOURNET-REYMOND

(Co-Présidentes)

FANNIE LOGET (Médiatrice culturelle)

308 + est une publication des Architectes et de l'Architecture
de la région Nouvelle-Aquitaine.

N° ISSN 2267-3776.

Directrice de publication : VIRGINIE GRAVIÈRE,

Rédactrice en chef : SOPHIE BERTRAND,

Comité de rédaction : VINCENT ARNÉ, CAROLE BONIFACE, NICOLAS DELBOURG,

JULIEN GADRAT, CORINNE LÉGER, ADRIEN MAILLARD, MATTHIEU DE MARIEN,

PATRICK VETIER, ANDREA VIGLINO, MÉLANIE REBEIX,

Coordination : SOPHIE MOLINES,

Conception graphique : DIDIER LECHENNE.

